

**Cachet**

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

Secrétariat : MYGAS  
 Unaformec RA FPC  
 15 rue Salvador Allende  
 38150 SALAISE sur SANNE

► Le Docteur : Nom (en lettres capitales svp).....  
 Prénom : .....  
 Spécialité : .....  
 Adresse (professionnelle) : .....  
 Code postal : .....Ville : .....  
 Tél. : ..... Tél. mobile : ..... Fax : .....  
 E-mail\*(en majuscule) : .....

\*Cette adresse E-mail est strictement réservée à l'usage interne de l'Unaformec-RA et ne sera diffusée à aucune société commerciale

► S'inscrit au(x) séminaire(s) suivant(s):  
*(une référence par case)*

numéro	intitulé du séminaire	dates	lieu

► et adresse :

- Vous êtes Médecin Généraliste ou Spécialiste Conventionné dont l'activité principale est libérale.
  - Une feuille de soins barrée PAR SEMINAIRE
  - ET un chèque caution de 200 € PAR SEMINAIRE
- Vous êtes Médecin Généraliste ou Spécialiste Remplaçant.
  - Attestation de l'Ordre des médecins datant de moins d'un an et précisant votre spécialité, ou la licence de remplacement à jour
  - ET une attestation du ou des médecins libéraux conventionnés, remplacé(s) au cours de l'année ou de l'année précédente, mentionnant, que vous avez effectué un ou des remplacements pour une durée cumulée d'au moins 30 jours, consécutifs ou non (préciser les dates)

*Attention:* le justificatif doit être fait sur papier à en-tête, signé et daté. Si ce document est fait sur papier informatisé, le cachet du médecin remplacé est obligatoire.

  - ET une attestation sur l'honneur, datée de 2010, indiquant que vous exercez votre activité libérale à titre principal,
  - ET un chèque caution de 200 € PAR SEMINAIRE

► Si vous venez de plus de 100 km (entre le cabinet et le lieu du séminaire) et que vous souhaitez une prise en charge partielle d'une nuit d'hôtel (62 €)\*, inscrivez la référence du/des séminaire(s) pour le(s)quel(s) la prise en charge est demandée :

--	--	--	--

\* Les médecins seront prévenus par la lettre de confirmation de leur inscription que la prise en charge est acceptée ou non. La référence sera la distance calculée par le site « ViaMichelin® » comme le chemin le plus court entre le cabinet et le lieu du séminaire.

Retrouvez le programme FPC 2010 sur notre site : [www.unaformec-ra.com](http://www.unaformec-ra.com)

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter notre secrétariat :  
 MYGAS : 06 20 65 68 58**

## OBLIGATION ADMINISTRATIVE

Les dispositions fiscales nous imposent de réserver nos actions FPC à nos adhérents : de ce fait vous devez être adhérent à l'une de nos associations fédérées sous le nom de UNAFORMEC-RA pour la prise en charge des frais inhérents à votre formation.  
Pour cela, vous devez remplir ce bulletin.

### BULLETIN D'INSCRIPTION ASSOCIATIF

► Cochez la case vous concernant :

Je suis inscrit à une des associations adhérentes 2009 (\*) à l'Unaformec-RA  
Laquelle : .....

Je m'inscris à une des associations adhérentes 2009 (\*) à l'Unaformec-RA avant le séminaire et je prends contact avec elle.  
Nom de l'association choisie : .....

A défaut, je m'inscris au collège des non affiliés par un chèque de 66 € (à l'ordre d'Unaformec RA *Direct*) me donnant la possibilité de participer à des séminaires de FPC sous l'égide de l'Unaformec-RA sur l'année 2010.

(\*) la liste des associations adhérentes est aussi consultable sur le site Internet

**Je certifie sur l'honneur me conformer à cette disposition.  
Lu et approuvé par le Dr**

Signature et cachet

**Bulletin d'inscription à renvoyer à : Secrétariat : MYGAS - Unaformec RA FPC**

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ◀ Choisissez vos thèmes, vos lieux et vos dates de séminaire et notez les références correspondantes.
- ◀ Remplissez tous les champs du bulletin d'inscription (téléchargeable) de manière très lisible et renvoyez-le à l'adresse indiquée en y joignant impérativement les documents demandés et le bulletin d'inscription associatif rempli.
- ◀ A réception de votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription pour chaque séminaire choisie.
- ◀ A la fin de chaque formation, une attestation de participation ainsi qu'un formulaire de demande d'indemnisation (à renvoyer à l'OGC dans les 45 jours suivant la formation) vous seront remis ce qui vous permettra de recevoir l'indemnisation de l'OGC (15C/CS par jour de formation) et de justifier de vos crédits de formation acquis.
- ◀ Le nombre de journées de FPC indemnisables pour un médecin libéral généraliste ou spécialiste conventionné ne peut excéder 8 par an.
- ◀ La participation à l'intégralité de la formation est impérative pour être indemnisé.
- ◀ Pour les remplaçants : le nombre de remplaçants par séminaire sera limité à 10% du nombre de participants.
- ◀ En cas de désistement moins de 30 jours avant la date du séminaire, le chèque de caution sera encaissé par la fédération.
- ◀ Si vous décidez de changer de thème ou de date d'inscription en cours d'année, seules les modifications adressées par courrier, fax ou mail pourront être prises en compte.  
Vous recevrez confirmation de votre changement dès réception.

Retrouvez le programme FPC 2010 sur notre site : [www.unaformec-ra.com](http://www.unaformec-ra.com)

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter notre secrétariat :  
MYGAS : 06 20 65 68 58**